

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 131

présenté par

M. Abad, M. Jean-Pierre Barbier, M. Fromion, M. Lazaro, M. Straumann, M. Perrut, M. Philippe Armand Martin, M. Morel-A-L'Huissier, M. Dhuicq, Mme Rohfritsch, M. Courtial, Mme Louwagie, Mme Zimmermann, M. Bouchet, M. Gilard, M. Siré, M. Martin-Lalande, M. Viala, Mme Dalloz, Mme Arribagé, M. Aubert, M. de La Verpillière, M. Chevrollier, M. Fasquelle, M. de Ganay et M. Breton

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport sur la coordination des aides publiques à la création d'entreprises.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le financement des aides publiques à la création d'entreprises représente une dépense annuelle d'environ 2,7 milliards d'euros. Mais il existe un foisonnement d'acteurs dont la coordination s'avère difficile.

L'État est loin d'être l'acteur principal de l'aide à la création d'entreprise.

La mise en de encore des dispositifs repose sur de nombreux opérateurs publics dont la Caisse des dépôts et consignation, Oséo, Pole Emploi, et l'Agence pour la création d'entreprise (APCE). Dans les territoires, les Dirrecte, mettent en œuvre les dispositifs.

Comme l'explique Jean-Charles Taugourdeau et Fabrice Verdier dans le rapport d'information n° 763 intitulé Trente propositions pour favoriser et accompagner la création d'entreprises : « La coordination de ces acteur sur un même territoire est la condition indispensable d'une offre de service lisible et complète. Compte-tenu de la diversité des intervenants, la tâche est particulièrement difficile. De l'État est attendu qu'il coordonne ces différents acteurs et pallie les

lacunes locales ou partenariales pour assurer, à plus long terme, la bonne couverture du territoire et des besoins.(...) c'est loin d'être le cas. »

Dans la perspective d'améliorer le financement des entreprises et dans un objectif de transparence, cet amendement vise à demander un rapport sur la coordination des aides publiques à la création d'entreprises.